

Chronique ovine

Pâturer les céréales sans diminuer leur rendement



■ + 5 quintaux/hectare : c'est l'augmentation moyenne du rendement des céréales après un pâturage au stade « tallage » © CIIRPO.

Pratique ancienne, le pâturage des céréales par les brebis présente de réels intérêts pour la culture. Si ce dernier est réalisé en cours de tallage, le rendement est majoré en moyenne de 5 quintaux par hectare, avec un écart de 0 à 9 quintaux selon les parcelles⁽¹⁾. Par contre, le pâturage dégrade le rendement des parcelles utilisées en fin de tallage, et plus encore lorsque la montaison commence (stade épi 1 cm). La production diminue alors respectivement de 3 et 7 quintaux par hectare.

Moins de maladies sur les feuilles

Sur les parcelles de céréales présentant des nécroses foliaires, essentiellement attribuées à la septoriose, le pâturage des brebis a un effet favorable. Une réduction moyenne de 61 % de la surface des nécroses sur la deuxième feuille à

la floraison a été mesurée, que ce soit en agriculture conventionnelle comme en biologique. Enfin, le piétinement des brebis n'a que très peu d'impact sur la compaction du sol. Toutes les mesures réalisées le montrent. Pour en savoir plus, une fiche technique est à votre disposition sur www.agrofile.fr/poscif/ et www.inn-ovin.fr : « *Le retour des brebis dans la plaine ; Pâturage des céréales : les premières références* ».

⁽¹⁾ source : étude POSCIF pilotée par Agrofile et financée par l'Ademe avec la participation du CIIRPO

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union européenne et les conseils régionaux Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage/CIIRPO)

Conseil élevage

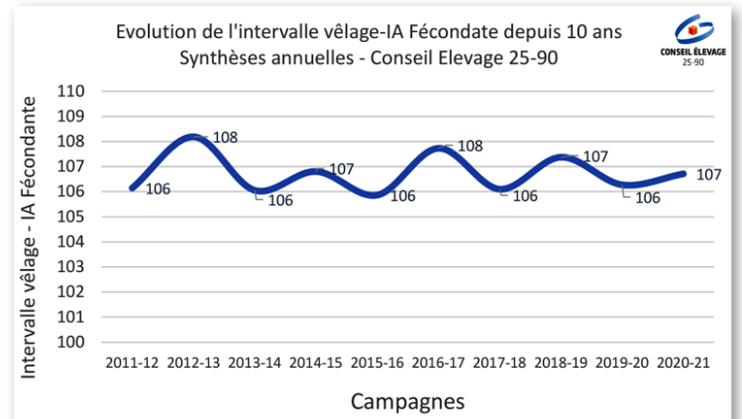
Reproduction des vaches laitières : gagner du temps avec un suivi rigoureux

On estime aujourd'hui que l'impact économique de l'allongement de l'intervalle vêlage-vêlage (IVV) est en moyenne de 2 à 3 €/vache/an par jour d'IVV supplémentaire. Ce chiffre varie en fonction du niveau de production des animaux et du contexte de l'élevage.

D'après les résultats de Conseil Elevage 25-90, depuis 10 ans, les résultats moyens des élevages des départements du Doubs et du Territoire de Belfort sont très stables. L'intervalle entre le vêlage et la fécondation oscille entre 106 et 108 jours depuis 2011.

L'une des clés pour réduire cet intervalle, c'est de systématiser les constats de gestation pour les vaches supposées gestantes. Cela peut passer par l'échographie dès 30 jours après la dernière insémination. Le test de gestation sur le lait, GESTADTECT, répond également à cet objectif et est réalisable dès 28 jours après l'insémination. Le test sur le lait est tout aussi fiable que l'échographie et présente l'avantage de ne pas nécessiter de contention et manipulation des animaux : l'échantillon de lait est facilement réalisable pendant la traite à l'occasion d'un contrôle de performances par exemple.

Cependant, quel que soit l'outil privilégié, un constat de gestation précoce positif (aux alentours de 30 jours), n'est pas la garantie d'une gestation qui ira jusqu'à son terme. D'après l'étude des résultats des tests GESTADTECT réalisés par Conseil Elevage, il est démontré que 10 % des vaches constatées gestantes entre 28 et 35 jours après leur dernière insémination subissent une morta-



Synthèses annuelles 2020/2021	Montbéliarde	Prim'Holstein
Age au premier vêlage (mois)	32,6	30,8
Intervalle vêlage - 1 ^{ère} IA (j)	82	100
Taux de réussite en 1 ^{ère} IA (%)	53,0	45,4
VL à 3 IA et plus (%)	21,2	26,9
Intervalle vêlage - IA fécondante (j)	106	132
Intervalle vêlage - vêlage (j)	396	420

lité embryonnaire après ce constat précoce. Au-delà de 60 jours de gestation, la fréquence des mortalités embryonnaires diminue fortement. Il est donc recommandé d'effectuer deux constats de gestation : un premier, précoce, qui permet de

détecter rapidement les animaux non-gestants. Et, un second constat, après 60 jours de gestation, pour une confirmation. Le service GESTASUR proposé par CEL 25-90 prévoit la réalisation systématique de ces deux tests sur le lait.

Écho du terrain

FDGeda 25-90 : soirée d'échange avec l'AFDI

Sur proposition d'un administrateur d'AFDI (Agriculteurs Français et Développement International), quelques membres des groupes de développement se sont retrouvés le 8 décembre à Houtaud pour une soirée débat « Interactions filières lait de l'Union Européenne et Afrique de l'Ouest ».

Membre d'un réseau national, AFDI BFC soutient les agricultures familiales des pays du Sud. Le commerce international de denrées agroalimentaires est un sujet régulièrement abordé à l'AFDI : source de débouchés pour les uns, de sécurité alimentaire ou de diversification des assiettes pour les autres, il peut aussi être source d'une concurrence peu équitable qui entrave le développement de certains filières, ici comme ailleurs. Qu'en est-il du lait et des produits

laitiers ? En France, 4 litres de lait sur 10 sont exportés, notamment sous forme de poudre. D'ailleurs, si notre région est surtout connue pour son comté, elle compte aussi des acteurs majeurs de la filière poudre de lait française. Depuis la fin des quotas laitiers, les stratégies de l'Union européenne et de ses industriels laitiers à l'export ont progressivement évolué et les pays ouest-africains sont de plus en plus considérés comme des marchés d'avenir. Quelles sont ces

évolutions ? Quels sont les impacts de ces échanges croissants sur les pays importateurs, les consommateurs et les éleveurs ? Les discussions ont été riches et intéressantes ; cela a permis aux courageux présents ayant bravé la neige, de mieux cerner les missions de l'AFDI et d'aborder des sujets souvent méconnus.

**Aline Loberger, conseillère groupes/formations
Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90**



■ L'équipe des animateurs de la FDGEDa vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année...

Pour mon besoin de main d'oeuvre à temps partiel, je fais appel au groupement d'employeurs.

un salarié fidélisé sans la paperasse à gérer

800h/an, CUMA d'issy, conduite et entretien du matériel

300h/an, SCAF du Petit mont, ramassage de lait

500h/an, GAEC du Bois, polyculture élevage

Entreprise, collectivité
ADHÈRE

Groupement d'employeurs
EMBAUCHE

Salarié
MIS À DISPOSITION

600h/an, GAEC du Mont, élevage laitier

400h/an, EARL de la prairie, élevage porc

300h/an, Ferme du petit bois, élevage de volaille et vente directe

300h/an, EARL des champs, élevage laitier

L'emploi, clef en main

Je suis employeur

Contact : emploi@fdsea25.fr 03 81 65 52 63